

## Délibération n°CA-2024-13 Élection des membres de la commission d'achat

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23      Date de convocation : 5 février 2024  
Présents : 14      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 18  
Procurations : 4

### Résultats du vote :

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Yves KRATTINGER	X		Marie-Claire FAIVRE
Mme Edwige EME	X		Benoît CORNU
M. Bernard PIQUARD	X		Isabelle ARNOULD
Mme Patricia FASSET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Christelle RIGOLOT
Mme Karine GUILLEREY		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND		X	
M. Sylvain GUILLEMAIN		X	
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Carole MICHEL		
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT	X	
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN	X	
Mme Corinne BONNARD		
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL	X	
Mme Monique BOUCRY		X
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

### Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

### Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône		X
Direction des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône	X	

### Étaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service « Juridique »

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à dix heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2023-30 du 29 juin 2023 adoptant le guide des achats.

---

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Par délibération n°CA-2023-30 du 29 juin 2023, les membres du conseil d'administration du CASDIS ont validé un nouveau guide des achats et acté, ce faisant, la création d'une commission d'achat du SDIS 70.

Pour rappel, comme le précise le guide des achats du SDIS 70 « *la commission d'achat a pour but d'intégrer les élus dans le processus décisionnel des marchés à procédure adapté.*

*La commission est convoquée pour tout MAPA supérieur à 40 000.00 HT.*

*La commission est composée du président de la CAO et de 3 membres de la commission d'appel d'offres désigné par le conseil d'administration du SDIS 70.*

*Le quorum est atteint lorsque 2 membres ayant voix délibérative sont présents.*

*La commission se réunit afin de valider le rapport d'analyse des offres qui est établi par les services compétents ».*

Dans le prolongement de l'élection des membres de la CAO, il est proposé aux membres du conseil d'administration de désigner, parmi les membres de la CAO, 3 membres titulaires et 1 membre suppléant en sus de la présidente de la CAO pour siéger à la commission d'achat.

## Décision

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, désignent les membres suivants qui siégeront à la commission d'achat :

Composition
<i>Présidente</i>
Edwige EME
<i>Titulaires</i>
Patrick GOUX
Jean-Marie BERTIN
Jean-Claude GAY
<i>Suppléant</i>
Bernard PIQUARD

La présidente du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20240216-CA-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024  
Publication : 20/02/2024



  
**Edwige EME**